



Fonds distincts Idéal

Détails sur les fonds

À l'intention du conseiller seulement.
Ce document ne doit pas être distribué au public.

	Code du fonds				Date d'établissement	Date d'établissement du fonds sous-jacent	Objectifs	Frais de gestion
	Option avec frais de retrait	Option sans frais	Option sans frais avec revalorisation ¹	Option Platine ²				Option avec frais de retrait
Fonds à revenu fixe								
Marché monétaire Idéal II	SLI130	SLI330	530	SLI430	juin 2009	s.o.	Fournir une source à faible risque de revenu d'intérêts	0,75 %
Obligations canadiennes Idéal	SLI101	SLI301	501	SLI401	déc. 1986	s.o.	Produire un rendement maximal rajusté en fonction du risque	1,70 %
Obligations de sociétés Idéal*	SLI108	SLI308	508	SLI408	oct. 2000	janv. 2000	Générer un revenu supérieur à celui des fonds d'obligations classiques	2,10 %
Obligations internationales Idéal*	SLI109	SLI309	509	SLI409	oct. 2000	nov. 1994	Procurer des rendements supérieurs à la moyenne et assurer une diversification sur le plan des devises	2,20 %
Fonds de revenu mensuel								
Équilibré de revenu Idéal	SLI105	SLI305	505	SLI405	déc. 1998	s.o.	Générer un revenu tout en procurant une certaine croissance du capital à long terme	2,40 %
Revenu mensuel Idéal	SLI113	SLI313	513	SLI413	oct. 2000	s.o.	Générer un revenu et une appréciation du capital	2,40 %
Fonds de dividendes								
Dividendes canadiens de croissance Idéal*	SLI104	SLI304	504	SLI404	déc. 1998	nov. 1994	Procurer une croissance du capital et générer un revenu de dividendes supérieur à la moyenne	2,40 %
Revenu de dividendes Idéal*	SLI120	s.o.	520	SLI420	oct. 2007	juil. 2007	Procurer une combinaison de revenu et de croissance du capital	2,40 %
Dividendes US de croissance Idéal*	SLI121	s.o.	521	SLI421	oct. 2007	juil. 2007	Procurer une combinaison de croissance du capital et de revenu	2,40 %
Dividendes mondiaux de croissance Idéal*	SLI119	SLI319	519	SLI419	janv. 2005	juil. 2004	Procurer une croissance du capital et générer un revenu	2,40 %
Fonds d'actions canadiennes								
Équilibré Idéal	SLI100	SLI300	500	SLI400	déc. 1986	s.o.	Procurer une appréciation du capital supérieure à la moyenne à long terme et générer un revenu constant	2,40 %
Actions canadiennes Idéal	SLI102	SLI302	502	SLI402	déc. 1986	s.o.	Procurer une appréciation du capital supérieure à la moyenne	2,40 %
Actions canadiennes à faible capitalisation Idéal*	SLI110	SLI310	510	SLI410	oct. 2000	nov. 1994	Procurer une croissance du capital supérieure à la moyenne	2,35 %
Fonds d'actions mondiales								
Actions US de valeur Idéal*	SLI106	SLI306	506	SLI406	déc. 1998	nov. 1994	Procurer une croissance du capital à long terme et assurer une certaine diversification	2,50 %
Actions internationales Idéal*	SLI107	SLI307	507	SLI407	déc. 1998	nov. 1994	Procurer une croissance du capital à long terme et assurer une diversification du portefeuille	2,65 %
Actions mondiales Idéal*	SLI114	SLI314	514	SLI414	oct. 2000	janv. 2001	Procurer une appréciation du capital à moyen et à long termes	2,50 %
Fonds ciblés								
Ciblé d'actions canadiennes Idéal*	SLI122	s.o.	522	SLI422	oct. 2007	juil. 2005	Procurer une croissance à long terme	2,40 %

* Ce fonds investit dans le fonds commun de placement sous-jacent de la Standard Life. Fonds de placement Standard Life ltée (FPSL) est le gestionnaire de fonds d'investissement des Fonds de placement Standard Life.

¹ L'option sans frais avec revalorisation n'est pas offerte sur le réseau FundSERV.

² L'Option Platine est une option sans frais qui inclut une caractéristique de revalorisation.

Les Portefeuilles Idéal - la solution idéale

Date d'établissement : janvier 2003

	Option sans frais	Option sans frais avec revalorisation	Option Platine
	0,75 %	0,75 %	0,75 %
	1,85 %	1,80 %	1,40 %
	2,25 %	2,20 %	1,80 %
	2,35 %	2,30 %	1,85 %
	2,55 %	2,55 %	1,95 %
	2,55 %	2,55 %	1,95 %
	2,55 %	2,55 %	1,95 %
	s.o.	2,55 %	1,95 %
	s.o.	2,55 %	1,95 %
	2,55 %	2,65 %	1,95 %
	2,55 %	2,55 %	1,95 %
	2,55 %	2,55 %	1,95 %
	2,50 %	2,60 %	1,95 %
	2,65 %	2,65 %	2,05 %
	2,80 %	2,85 %	2,20 %
	2,65 %	2,70 %	2,05 %
	s.o.	2,55 %	1,95 %

Portefeuille conservateur Idéal

- Revenu fixe 70 %
- Actions canadiennes 15 %
- Actions américaines 7,5 %
- Actions internationales 7,5 %

Objectifs

- ▶ Générer un revenu
- ▶ Préserver le capital

	Code du fonds	Frais de gestion
Option avec frais de retrait	SLI115	2,30 %
Option sans frais	SLI315	2,45 %
Option sans frais avec revalorisation ¹	515	2,45 %
Option Platine	SLI415	1,85 %

Portefeuille modéré Idéal

- Revenu fixe 60 %
- Actions canadiennes 20 %
- Actions américaines 10 %
- Actions internationales 10 %

Objectifs

- ▶ Générer un revenu
- ▶ Croissance du capital à long terme modérée

	Code du fonds	Frais de gestion
Option avec frais de retrait	SLI116	2,35 %
Option sans frais	SLI316	2,50 %
Option sans frais avec revalorisation ¹	516	2,50 %
Option Platine	SLI416	1,90 %

Portefeuille de croissance Idéal

- Revenu fixe 40 %
- Actions canadiennes 30 %
- Actions américaines 15 %
- Actions internationales 15 %

Objectifs

- ▶ Croissance du capital à long terme
- ▶ Revenu modéré

	Code du fonds	Frais de gestion
Option avec frais de retrait	SLI117	2,45 %
Option sans frais	SLI317	2,60 %
Option sans frais avec revalorisation ¹	517	2,60 %
Option Platine	SLI417	2,00 %

Portefeuille audacieux Idéal

- Revenu fixe 30 %
- Actions canadiennes 30 %
- Actions américaines 20 %
- Actions internationales 20 %

Objectives

- ▶ Croissance du capital à long terme

	Code du fonds	Frais de gestion
Option avec frais de retrait	SLI118	2,50 %
Option sans frais	SLI318	2,65 %
Option sans frais avec revalorisation ¹	518	2,65 %
Option Platine	SLI418	2,05 %

Nos frais de gestion n'excéderont pas 3 % par année pour nos options avec frais de retrait et sans frais (cette limite ne s'applique pas à notre option sans frais avec revalorisation ni à notre Option Platine). Les Fonds distincts Idéal peuvent également être sujets à d'autres frais. Pour plus de renseignements concernant ces frais ou tous autres frais payables, consultez la Notice explicative.

Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, les répartitions stratégiques cibles, les répartitions d'actif, les pourcentages affectés aux diverses options, ainsi que le choix de fonds dans la mesure où la modification respecte les objectifs du portefeuille.

Caractéristiques

Primes minimales

Prime initiale :

Option avec frais de retrait	Régimes d'épargne
Option sans frais	1 000 \$ par régime
Option sans frais avec revalorisation	250 \$ par fonds
	Régimes de revenu de retraite
	10 000 \$ par régime
	1 000 \$ par fonds
Option Platine	250 000 \$ par contrat
	5 000 \$ par fonds

Primes additionnelles :

Option avec frais de retrait	Régimes d'épargne
Option sans frais	250 \$
Option sans frais avec revalorisation	Régimes de revenu de retraite
	1 000 \$
Option Platine	5 000 \$

Convention de prélèvement automatique (CPA)

Pour régimes d'épargne seulement (non disponible pour les CRI et les RER immobilisés).

Prime minimale selon une périodicité hebdomadaire, aux deux semaines, mensuelle, bimensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle :

Option avec frais de retrait	50 \$ par période offerte
Option sans frais	
Option sans frais avec revalorisation	
Option Platine	250 000 \$ solde minimum par contrat
	1 000 \$ par période offerte

Programme d'achats périodiques

Une réaffectation de parts peut être effectuée, selon une périodicité hebdomadaire, toutes les deux semaines, mensuelle, bimensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, d'un Fonds distinct Idéal à un ou plusieurs autres Fonds distincts Idéal :

Option avec frais de retrait	Régimes d'épargne
Option sans frais	250 \$ minimum par réaffectation
Option sans frais avec revalorisation	Régimes de revenu de retraite
	1 000 \$ minimum par réaffectation
Option Platine	1 000 \$ minimum par réaffectation

Programme de retraits systématiques

Pour contrats non enregistrés seulement.

Retrait minimum pour les versements hebdomadaires, toutes les deux semaines, mensuels, bimensuels, trimestriels, semestriels ou annuels :

Option avec frais de retrait	5 000 \$ solde minimum par régime
Option sans frais	100 \$ retrait minimum
Option sans frais avec revalorisation	
Option Platine	250 000 \$ solde minimum par contrat
	5 000 \$ retrait minimum

Options d'affectation des primes

- ▶ Fonds distincts Idéal – Option avec frais de retrait
- ▶ Fonds distincts Idéal – Option sans frais
- ▶ Fonds distincts Idéal – Option sans frais avec revalorisation
- ▶ Fonds distincts Idéal – Option Platine²

Frais de retrait

Nombre d'années depuis la date du versement de la prime	Taux imputé pour option avec frais de retrait	Barème de rétrofacturation pour option sans frais avec revalorisation (composé des commissions et supercommissions payées)
Moins de 1 an	6 %	jusqu'à 3 %
1 an	5 %	jusqu'à 2 %
2 ans	4 %	jusqu'à 1 %
3 ans	3 %	0 %
4 ans	2 %	
5 ans ou plus	0 %	

Retraits gratuits (option avec frais de retrait)

Régimes d'épargne

- ▶ Première année : jusqu'à 10 % de la somme des primes versées au cours de la première année civile
- ▶ Années suivantes : jusqu'à 10 % de la somme des valeurs capitalisées au 1^{er} janvier, plus 10 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année

Régimes de revenu de retraite

- ▶ Première année : jusqu'à 20 % de la somme des primes versées au cours de la première année civile
- ▶ Années suivantes : jusqu'à 20 % de la somme des valeurs capitalisées au 1^{er} janvier, plus 20 % de toutes primes additionnelles versées au cours de l'année

Aucun retrait gratuit n'est permis dans le cas d'un transfert d'un régime enregistré de revenu de retraite à une autre institution financière.

Les droits de retrait gratuit ne sont pas cumulatifs, et les montants inutilisés ne peuvent être reportés à des années ultérieures.

Date d'entrée en jouissance de la rente

La date limite d'entrée en jouissance de la rente est :

- ▶ Le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 71 ans, dans le cas des contrats enregistrés
- ▶ Le 100^e anniversaire du rentier, dans le cas des contrats non enregistrés
– l'âge maximum du rentier à l'établissement d'un contrat non enregistré est de 90 ans

Désignation d'un rentier remplaçant pour les contrats non enregistrés et FERR³

Le titulaire de contrat peut désigner un rentier remplaçant. Au décès du rentier, le rentier remplaçant devient automatiquement le rentier, et le contrat demeure en vigueur sans interruption.

² L'Option Platine est une option sans frais qui inclut une caractéristique de revalorisation.

³ En vertu d'un FERR, seul le conjoint ou le conjoint de fait peuvent être désignés à titre de rentier remplaçant.

Avantages des Fonds distincts Idéal

Garanties

Régimes d'épargne

- ▶ À la date d'entrée en jouissance de la rente, la Standard Life garantit 75 % des primes nettes⁴ si la prime initiale, ou la dernière revalorisation demandée, remonte à au moins 10 ans.
- ▶ La Standard Life garantit 100 % des primes nettes⁴ en cas de décès. Si le rentier est âgé de 80 ans ou plus à la date d'établissement du contrat, la Standard Life garantit 75 % des primes nettes⁴ en cas de décès.

Nos garanties sont calculées par contrat et non pas sur la base des primes. Ainsi, toutes les primes affectées aux Fonds distincts Idéal sont admissibles à la garantie au même moment (date d'entrée en jouissance de la rente), peu importe le moment où elles ont été versées.

Garanties

Régimes de revenu de retraite

- ▶ La Standard Life garantit que le total des versements de revenu correspondra à un minimum de 75 % des primes nettes⁴ pour la durée totale du contrat si la prime initiale, ou la dernière revalorisation demandée, remonte à au moins 10 ans⁵.
- ▶ La Standard Life garantit 100 % des primes nettes⁴ (moins tous les versements de revenu) en cas de décès⁶. Si le rentier est âgé de 80 ans ou plus à la date d'établissement du contrat, la Standard Life garantit 75 % des primes nettes⁴ (moins tous les versements de revenu) en cas de décès⁶.

Tout transfert de Fonds distincts Idéal, à partir d'un régime d'épargne enregistré à un régime de revenu de retraite, peut être admissible à la garantie dès le premier jour, si le minimum requis de 10 ans est atteint pour le REER, le CRI ou le RER immobilisé.

La revalorisation

(Offerte en vertu de l'option sans frais avec revalorisation et de l'Option Platine)

- ▶ Possibilité de revaloriser les primes nettes⁴
- ▶ Jusqu'à deux revalorisations par année de contrat, à la demande du client
- ▶ Les revalorisations sont permises jusqu'à l'âge de 70 ans
- ▶ Aucune revalorisation dans les 10 années précédant la date d'échéance
- ▶ La demande doit être formulée par écrit

Possibilité de protection contre les créanciers⁷ en cas de faillite ou de poursuite, sous réserve de la désignation d'un bénéficiaire privilégié.

Possibilité d'éviter les délais et frais d'homologation⁸ au décès, si des personnes précises sont désignées comme bénéficiaires plutôt que la succession.

⁴ Primes versées moins tous retraits proportionnels. Si une revalorisation des garanties des fonds distincts a été demandée, les primes nettes feront l'objet d'une revalorisation selon la valeur du contrat à la date de la demande.

⁵ Cette garantie ne s'applique pas aux contrats détenus en vertu d'un régime de prête-nom.

⁶ Pour les contrats détenus en vertu d'un régime de prête-nom, la Garantie au décès est égale au plus élevé des montants suivants : la valeur du contrat ou 100 % des primes nettes (75 % si le rentier est âgé de 80 ans et plus à l'achat du contrat).

⁷ Comme la protection contre les créanciers ne s'applique pas dans certaines situations, il est recommandé aux titulaires de contrats de consulter un conseiller juridique afin de savoir s'ils ont droit à ce type de protection. Cette caractéristique pourrait ne pas s'appliquer si le contrat est détenu en vertu d'un régime de prête-nom. Veuillez consulter la Notice explicative pour plus de détails.

⁸ Au Québec, il n'est pas nécessaire de faire homologuer un testament notarié. Dans le cas des testaments olographes ou rédigés devant témoins, les frais sont minimes.

Apprenez-en plus

Région de l'Est

1 877 549-4665
regionest@standardlife.ca

Région du Centre

1 800 554-4947
central@standardlife.ca

Région de l'Ouest

1 800 663-1673
western@standardlife.ca

www.advisors.standardlife.ca/fr

Les régimes d'épargne et de revenu de retraite sont offerts en vertu de notre contrat Fonds distincts Idéal, qui est un produit d'assurance.

Vous trouverez une description des principales caractéristiques des Fonds distincts Idéal de la Standard Life dans la Notice explicative et dans le Contrat. Veuillez vous reporter à la section sur les Revalorisations pour de plus amples renseignements sur les règles régissant cette caractéristique. Les renseignements ont été simplifiés pour ce document et, en cas de divergence entre les renseignements indiqués dans la présente et dans la Notice explicative et le Contrat, la Notice explicative et le Contrat auront préséance.

Sous réserve des garanties prévues, toute partie de la prime ou toute autre somme affectée à un Fonds distinct Idéal est investie aux risques du titulaire de contrat, et sa valeur peut augmenter ou diminuer selon les fluctuations de la valeur à la cote de l'actif dudit Fonds distinct Idéal.